

# EMPREINTES DU PASSÉ

6000 ans de sceaux



11 septembre - 5 décembre 2015



EXPOSITIONS  
MUSÉE DES ANTIQUITÉS - ROUEN  
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - SITE DE GRAMMONT  
ABBAYE DE JUMIÈGES



[seinemaritime.fr/empreintesdupasse](http://seinemaritime.fr/empreintesdupasse)



## EDITO DU PRESIDENT

Chère Madame, cher Monsieur,

L'exposition « Empreintes du passé – 6 000 ans de sceaux », consacrée aux sceaux de l'Antiquité à nos jours, est une invitation à découvrir une ressource encore trop méconnue.

Marque symbolique d'un État, d'un souverain, d'une communauté ou d'un particulier, le sceau apparaît dès l'Antiquité, au sein de nombreuses civilisations, et s'utilise encore à l'époque contemporaine.

Présentée sur trois sites départementaux, aux Archives historiques du Département (Pôle culturel Grammont), au Musée départemental des Antiquités mais également à l'abbaye de Jumièges, l'exposition est le fruit d'un travail de plusieurs années, mené conjointement sur leurs collections de sceaux par les Archives départementales de la Seine-Maritime, à l'initiative du projet, et le Musée départemental des antiquités.

Fait remarquable, pour la première fois depuis la Révolution, on pourra découvrir sur le site même de l'abbaye de Jumièges, des pièces extraites du fonds d'archives du monastère conservé par les Archives départementales, le plus riche en sceaux de tous les fonds monastiques du Département et l'un des plus riches de France, avec près de 2 000 empreintes originales en cire, du XII<sup>e</sup> siècle à la Révolution française.

Je vous invite à venir admirer cette exposition d'une richesse rare, qui, j'en suis certain, saura vous séduire.

Le Président du Département de Seine-Maritime,

Pascal MARTIN

## LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES / PÔLE CULTUREL GRAMMONT

Nées durant la Révolution, les Archives départementales de la Seine-Maritime ont hérité alors d'importants fonds en provenance des institutions et établissements religieux de la Seine-Maritime. Elles ont été regroupées après 1825 sur le site de l'ancienne Préfecture (actuel Rectorat), avant d'intégrer en 1965 la « tour des Archives », située sur la rive gauche dans l'enceinte de la nouvelle Préfecture. Ce bâtiment peut accueillir 37 kilomètres linéaires de documents, répartis sur 27 étages.

L'accroissement continu des collections amène le Conseil Départemental de la Seine-Maritime à transférer les fonds historiques sur un nouveau site, la tour restant dédiée à l'accueil des versements récents des administrations.

Situé au cœur du quartier Grammont, le bâtiment a été construit à partir d'octobre 2007. Tout de verre et de béton ajouré, spécialité de l'architecte Rudy Ricciotti, ce bâtiment singulier dans le paysage rouennais mesure 22 mètres de haut et 110 mètres de long.

Outre les Archives départementales, le Pôle culturel Grammont abrite les services du réseau des bibliothèques de Rouen ainsi que la bibliothèque Simone de Beauvoir. Les collections historiques des Archives départementales y ont été transférées entre l'été 2011 et le printemps 2012.

Le bâtiment, doté d'une salle d'exposition et d'un auditorium, accueille désormais les archives anciennes, révolutionnaires et modernes (jusqu'en 1940), les minutes de notaire, les archives iconographiques et privées, ainsi que la bibliothèque historique (environ 20 kilomètres linéaires de documents).

En complément des fonds conservés, les collections de sceaux et matrices du Musée départemental des Antiquités y ont été déposées



© JF LANGE

## LE MUSÉE DÉPARTEMENTAL DES ANTIQUITÉS

Le Musée départemental des Antiquités a été fondé en 1831 par le préfet d'Empire, M. Dupont-Delporte, qui souhaitait créer un "cabinet des antiques" pour sauvegarder des fragments de monuments et d'objets d'art et d'archéologie, révélés notamment par les fouilles du théâtre antique de Lillebonne.

Pour accueillir le nouveau musée départemental, le choix s'est porté sur l'ancien couvent de la Visitation Sainte-Marie (XVII<sup>e</sup> siècle).

Le premier directeur du musée fut Achille Deville.

Les collections du musée comportent des pièces exceptionnelles, de l'Antiquité à la Renaissance, représentant à la fois les productions régionales (verreries, céramiques, sculptures, etc.) et des cultures plus lointaines (Grèce et Égypte antiques).

Le musée permet aux visiteurs de se plonger au cœur de civilisations anciennes, d'en découvrir la vie quotidienne et l'esthétisme.

Ainsi le public découvre des statuettes, des bijoux, des objets, des pièces de mobilier qui composent un patrimoine de qualité appartenant à l'histoire de l'humanité.



© YD – Département de Seine-Maritime

## L'ABBAYE DE JUMIÈGES

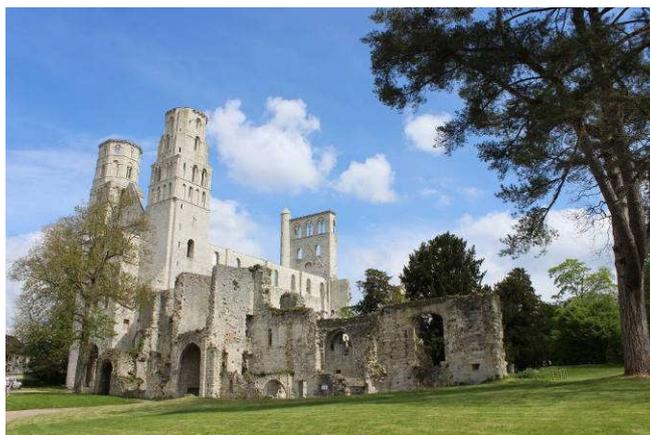
Ses tours blanches, qui s'élèvent à presque 50 mètres au fond d'une boucle de la Seine, créent toujours la surprise et l'admiration du visiteur. Sa destruction, au XIX<sup>e</sup> siècle, lui a valu le nom de « plus belle ruine de France » et l'image d'un site à ciel ouvert fortement marqué de romantisme.

L'abbaye de Jumièges est un des plus anciens et des plus importants monastères bénédictins de Normandie. S'il ne reste aucun vestige apparent de l'époque de sa fondation au VII<sup>ème</sup> siècle, sa visite est une traversée de 9 siècles d'architecture, du IX<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. L'abbatiale Notre-Dame, principale église de l'abbaye, en est le fleuron, et un exemple exceptionnel d'architecture romane normande.

Fondée vers 654 par saint Philibert, l'abbaye applique dès ses débuts la règle de saint Benoît et connaît un essor très rapide. Dès 841, elle est dévastée par les Vikings, dont les raids obligent les moines à abandonner le site pendant presque 10 ans. Après la création du duché de Normandie, Guillaume Longue Epée, second duc, favorisera sa renaissance.

Elle ne retrouve vraiment la prospérité de ses origines qu'au XI<sup>e</sup> siècle qui voit la reconstruction de l'abbatiale Notre-Dame inaugurée par Guillaume le Conquérant en 1067. Après le départ des derniers moines en 1790, les bâtiments seront vendus comme bien national et serviront de carrière de pierre de 1796 à 1824. Les ruines seront ensuite entretenues grâce au rachat en 1853 par la famille Lepel-Cointet, puis par l'Etat en 1946. L'abbaye de Jumièges est devenue propriété du Département de la Seine-Maritime en 2007.

Depuis 2013, l'abbaye s'ouvre aux arts visuels en accueillant régulièrement des expositions photographiques dans son Logis Abbatial, en organisant des rencontres d'artistes ou encore en exposant des œuvres de land art.



© Département de Seine-Maritime

## L'EXPOSITION

L'exposition « Empreintes du passé – 6 000 ans de sceaux », consacrée aux sceaux de l'Antiquité à nos jours, est une invitation à découvrir une ressource méconnue.

Présentée sur trois sites départementaux, à Rouen (Pôle culturel Grammont et Musée départemental des Antiquités) et à l'abbaye de Jumièges, elle est le fruit d'un travail de plusieurs années, mené conjointement par les Archives départementales de la Seine-Maritime et le Musée départemental des Antiquités sur leurs collections de sceaux.

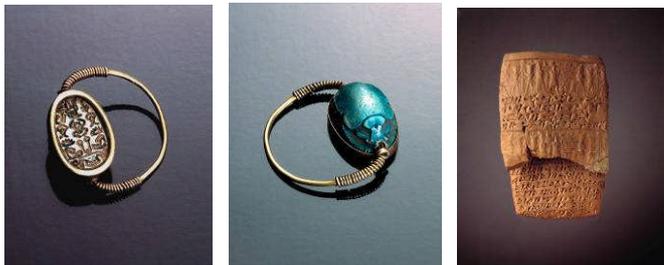
Elle a bénéficié du concours de nombreux prêteurs : le musée du Louvre (départements des antiquités orientales et égyptiennes), le Service régional de l'archéologie de Haute-Normandie, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France, les Musées de Rouen (musée de la ferronnerie Le Secq des Tournelles), la bibliothèque et les Archives municipales de Rouen, l'Archevêché de Rouen, le Palais Benedictine de Fécamp, le Musée Mathon-Durand de Neufchâtel-en-Bray, l'Abbaye de Saint-Wandrille.

### « Aux origines du sceau » - Musée départemental des Antiquités à Rouen

Le volet antique de l'exposition aborde les sceaux et les scellements dans l'Antiquité à travers des exemples empruntés à la Mésopotamie, à l'Égypte et à l'époque gallo-romaine en Normandie.

Les collections du Musée départemental des Antiquités forment la base de cette exposition mais les domaines égyptien et mésopotamien sont enrichis par des prêts du musée du Louvre (Département des Antiquités égyptiennes, Département des Antiquités Orientales).

Ce volet antique est primordial. En effet, dans le domaine de la sigillographie, les périodes antérieures au Moyen Âge ne sont que très rarement abordées.



© YD – Département de Seine-Maritime

### « 1000 ans de sceaux en Seine-Maritime » - Archives départementales – Pôle culturel Grammont à Rouen

Le volet de l'exposition présenté aux Archives départementales prend la suite du Musée départemental des antiquités, d'un point de vue chronologique.

Les sceaux constituent pour le Moyen Âge des témoignages exceptionnels, et l'exposition propose d'abord une immersion dans la société médiévale (papes, rois, princes, chevaliers, archevêques, abbés mais également femmes, bourgeois, communes, etc.), à travers les sceaux dont elle usait.

Le devenir du sceau aux époques modernes et contemporaines, jusqu'à nos jours, est abordé dans une seconde partie, puis ses usages dérivés, au-delà du scellement des actes, avec un focus sur les plombs de drapier de la région de Rouen aux époques médiévales et modernes et un autre sur le cachetage des bouteilles de la fameuse liqueur Bénédictine.

Le travail mené pour la conservation et la valorisation de ces fragiles objets est également évoqué.

### « Jumièges, images de cire » - Abbaye de Jumièges

L'exposition « Jumièges, images de cire » invite à explorer le richissime chartrier de l'abbaye. Pour cela, une sélection a été faite parmi les innombrables sceaux, appendus aux bas des chartes, que compte le fonds d'archives de l'abbaye de Jumièges, conservé de nos jours aux Archives départementales de Seine-Maritime.

Au total, ce sont près de 2 000 empreintes originales de cire qui sont conservées, ce qui fait de Jumièges un laboratoire exceptionnel pour l'étude des sceaux, sans égal en Normandie.

Une première partie aborde les sceaux comme reflet de l'abbaye dans la société médiévale (féodalité, Église, paysans), l'accent étant mis sur les innombrables sceaux de villageois, phénomène unique en Europe ; une seconde traite des sceaux des abbés et du monastère du Moyen Âge à la Révolution, tandis qu'une dernière partie s'attarde sur les animaux fantastiques présents sur les sceaux et sur le phénomène des intailles antiques réutilisées en sceaux et contre-sceaux au Moyen Âge.



Tablette et enveloppe scellée en terre cuite

### Introduction

Avec cette exposition retraçant l'histoire et l'usage des sceaux et scellements, le Musée départemental des Antiquités fait sortir de leur réserve des exemples tirés de ses collections mésopotamienne, égyptienne et gallo-romaine normande. Le Musée complète ainsi la présentation des deux autres volets de la manifestation organisée conjointement à l'abbaye de Jumièges et aux Archives départementales.

Le mot sceau vient du latin *sigillum* qui est le diminutif de *signum*, voulant dire signe.

Le nom désigne à la fois l'**empreinte** sur une matière plastique, généralement la cire, d'images ou de caractères, et le corps dur (métal ou pierre) qu'on appelle la **matrice**, sur lequel ils sont gravés.

Lorsque les sceaux sont « pressés » sur une matière métallique comme le fer ou l'acier, ils sont ordinairement appelés bulle ou *bullā* en latin.

Dès ses origines et pendant des siècles, le sceau a eu une triple fonction :

- clore et ainsi conserver le secret d'un acte ou d'un objet
- attester la propriété
- certifier et authentifier un acte privé ou public. Le sceau fait office de signature.

Son défaut entraîne à la fois perte de valeur, d'identité et d'authenticité du document.

C'est aux alentours du IV<sup>e</sup> millénaire avant notre ère que le sceau a fait son apparition, au moment de la naissance de l'écriture en Mésopotamie

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la science des sceaux (**sigillographie**) ou des **intailles** (pierres semi-précieuses dures et fines gravées en creux dans la masse pour servir de sceau ou de cachet), la glyptique, a connu un important essor. Le sceau est en effet une source iconographique et historique très précieuse. Ses différents éléments constitutifs comme ses types variés témoignent du fonctionnement des sociétés. Il permet ainsi de mieux appréhender l'histoire des sensibilités et mentalités, marquée notamment pour les dernières périodes historiques par le passage à l'individu, symbolisé dans l'abandon progressif du scellement au profit de la signature.

## I – Les sceaux antiques

### A - Les sceaux et empreintes de sceaux au Proche-Orient ancien.

Apparus au Proche-Orient, c'est précisément en Mésopotamie que sont fabriqués les **premiers sceaux-cylindres** dès le IV<sup>e</sup> millénaire avant notre ère.

Ils vont très vite y remplacer **les cachets plats**, en usage au moins depuis le V<sup>e</sup> millénaire, dans l'authentification des scellements qui permettaient de sécuriser le stockage et le transport des marchandises. Ces petits cylindres de pierre, gravés sur l'ensemble de leur surface, étaient en effet aisément déroulés dans l'argile fraîche, faisant apparaître des motifs complexes, organisés en de véritables compositions symboliques. Reproduites autant de fois que nécessaire, ces empreintes pouvaient ainsi servir de marque de propriété.

L'apparition de ces sceaux-cylindres n'est toutefois pas un phénomène isolé, mais elle s'inscrit dans une mutation décisive de la société dont la manifestation majeure est la naissance des premières villes, accompagnée de celle de l'écriture. L'iconographie de ces sceaux-cylindres est ainsi le reflet de la nouvelle organisation sociale qui prévaut au sein des cités, et dont la figure dominante est celle du "roi-prêtre".

D'abord épais, les sceaux-cylindres en pierre s'affinent au fil du temps. Mesurant entre 2.5 cm et 3 cm de long, ils possèdent un diamètre moyen compris entre 1 cm et 1.5 cm et sont percés d'un trou. Gravés sur toute leur surface, ils sont déroulés entièrement dans l'argile molle des tablettes pour y laisser l'empreinte de motifs le plus souvent symboliques ; on établit de cette manière l'origine et on authentifie ce qui est consigné dans le document écrit.



On peut trouver trois configurations possibles de gravure : un texte seul, une image et sa légende ou bien encore une image unique. Ce dernier cas est le plus fréquent et le plus ancien ; la présence d'écrit, qui fait son apparition vers 2700 av. J.-C, est très souvent située dans un cartouche et mentionne surtout le nom du propriétaire.

Les sceaux possèdent une grande valeur de par la matière dans laquelle ils sont taillés (lapis-lazuli, émathite, cristal, marbre, agathe, cornaline), matières identiques à celles utilisées pour le pectoral des souverains ; ceci explique aussi sans doute pourquoi, lors de fouilles, un bon nombre d'exemplaires au cou de statues de divinités a été retrouvé : leur caractère sacré s'explique par le pouvoir de la matrice censée porter en elle les fonctions créatrices et reproductrices génératrices de fécondité. Marqueur d'identité, le sceau est ainsi une sorte de talisman qui permet d'accéder au pouvoir politico-religieux. Transmis à l'intérieur d'une même dynastie, il confère à son possesseur la puissance accumulée de ses prédécesseurs. C'est le cas par exemple à Ugarit où les rois du XIV<sup>e</sup> siècle avant notre ère utilisent des sceaux dont la facture a pu être datée du XVIII<sup>e</sup> siècle. A contrario, il est à noter que les gens trop pauvres doivent souvent se contenter de marquer les documents officiels les concernant de l'empreinte de leur ongle ou du coin d'un vêtement.

Trois principaux types de scellements existent concernant la certification d'écrits :

- les lettres écrites sur tablettes sont enroulées dans une fine couche d'argile, sur laquelle figure le nom du destinataire, l'expéditeur ayant pris soin de dérouler son sceau-cylindre sur la face, le revers et la tranche de cette enveloppe. Protection et authentification du document sont ainsi préservées.

- dans le cas des textes administratifs et de contrats, sont indiqués la nature et la quantité de marchandises livrées, ainsi que les noms des expéditeur et réceptionnaire ; ce dernier appose ensuite son sceau sur le reçu conservé par la personne ayant effectuée la livraison.

- les contrats de vente cédant des biens sont rédigés du point de vue de l'acheteur qui conserve l'écrit où le vendeur, par apposition de son sceau, signifie ainsi renoncer à la possession de son bien ; ces contrats sont parfois revêtus du sceau de quelques témoins, donnant ainsi plus de force et d'authenticité à l'acte .

La validation des actes et des missives s'est par la suite développée dans l'Antiquité autour du Bassin Méditerranéen, contribuant par la même occasion à entériner des formes et usages nouveaux de scellements.

### **B – Sceaux et scellements dans l'antiquité égyptienne.**

En Egypte ancienne, la première forme attestée est le sceau-cylindre. C'est alors un objet à usage essentiellement économique, portant le nom d'une personne (vendeur, acheteur, propriétaire....).

Puis on voit apparaître les cachets, plus adaptés à la clôture des documents inscrits sur les rouleaux de papyrus, et dont on retrouve également l'empreinte sur des bouchons de jarre.

Certains sceaux prennent la forme de scarabées montés en bague. Les chatons des bagues-scarabées sont gravés de hiéroglyphes sur leur face interne et peuvent pivoter sur leur axe pour servir de cachet. La symbolique forte, quasi magique des hiéroglyphes, et de ces sceaux-scarabées, liés au pouvoir royal, confèrent à ces objets une valeur sacrée.

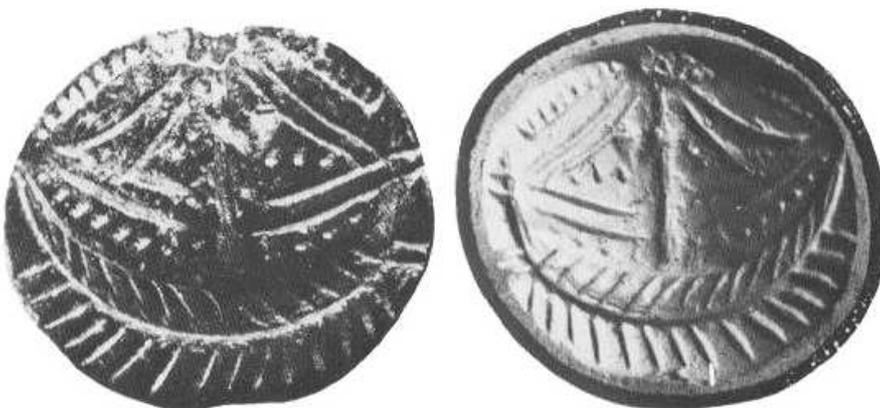
Apparu au Moyen Empire, ce type de bague-sceau était très répandu au Nouvel Empire. C'est l'apposition de sceaux qui a permis d'identifier les premiers pharaons.



*Sceau-scarabée  
Amenemhat III*

### **C – En Grèce et dans l'Empire romain.**

Dans le monde grec, on retrouve très tôt des sceaux en Crète minoenne. Le navire ayant tenu une place privilégiée pendant plusieurs siècles dans cette civilisation insulaire et marchande, c'est tout naturellement qu'on le fait figurer très souvent en effigie.



*Sceau et empreinte minoens – Ashmolean  
Museum, Oxford*



Dans le registre commerçant, on sait également que les potiers marquent leurs œuvres (amphores, cratères,...) de textes en relief qu'ils impriment dans l'argile fraîche. Ces poteries dites **sigillées** attestent d'une maîtrise artistique et d'une forme de publicité revendiquées par les ateliers de céramistes.

*Céramique sigillée*

Les Romains, quant à eux, utilisent deux espèces de sceaux : ceux destinés à « signer » la correspondance et les actes, et ceux destinés à marquer les objets du quotidien à la maison (denrées, récipients, objets de consommation ordinaire). Il est de coutume que ce dernier usage soit réalisé à partir de l'anneau de mariage ; cet **anneau sigillaire**, c'est-à-dire l'anneau dont le chaton forme un sceau, est ainsi placé en la

possession de l'épouse chargée de veiller sur la bonne organisation de la demeure conjugale.

Sous l'Empire romain, l'anneau sigillaire sera utilisé pour les actes officiels. On parle alors plutôt dans ce cas de cachet car il est souvent de taille inférieure au sceau. Les empereurs romains ont pour habitude d'y faire représenter l'empereur Auguste alors que les grands personnages, patriciens et gens de rang élevé, font graver l'effigie de l'empereur régnant. On retrouve également beaucoup de motifs mythologiques (Néron avait fait figurer le supplice de Marsyas vaincu par Apollon) ou des thèmes renvoyant à des ancêtres. Ce n'est qu'à partir de Constantin que des motifs chrétiens leur sont substitués.

La glyptique romaine utilise des pâtes de verre, du métal et des pierres variées ; parmi les plus courantes d'entre elles, on trouve la cornaline, utilisée à toutes les époques. Plus ou moins translucide, orangée plus ou moins foncée, elle est utilisée sous une forme plate, parfois légèrement convexe. Les thèmes gravés sont très variés, sans réelle spécialisation puisque l'on peut trouver des divinités de toutes sortes, des animaux et des symboles.

D'autres utilisations peuvent être faites des sceaux : par exemple un prêtre romain, appelé **sigillateur**, marquait d'un sceau les animaux destinés aux sacrifices. On trouve également des empreintes que les pharmaciens romains, préparateurs de pharmacopées de leur crû, utilisaient pour signer les recettes de leur remède à l'aide d'un sceau dit **cachet d'oculiste**. Ces plaquettes, en forme de prisme rectangulaire, sont réalisées en serpentine, en stralite ou en schiste ardoisier. Sur leurs tranches sont gravés le nom du praticien puis le nom et l'usage du médicament livré ensuite au client.

### III – Les sceaux du Moyen Age à nos jours

#### A – Les sceaux médiévaux, témoins de leur temps

Les **Mérovingiens**, habiles artisans du métal, fabriquent des bijoux, et parmi eux des anneaux sigillaires en or ou en bronze. Sur ces anneaux ne figurent bien souvent que le nom ou le monogramme du propriétaire de la bague. Plus simplement n'est gravé parfois qu'un S barré ou suivi d'un point signifiant *signum* ou *sigillum*. Destinée à être apposée sur les documents à côté des noms des témoins ou du souscripteur de l'acte, cette marque ne figure qu'à dessein d'authenticité, faisant du sceau une preuve.

Durant la période du Haut Moyen-Age, nombre de **femmes** se mettent à posséder leur propre anneau sigillaire, comme en attestent les multiples exemplaires retrouvés lors des campagnes de fouilles de sépultures. On recense par ailleurs d'importantes empreintes reçues en bas des diplômes mérovingiens par les princes de cette dynastie, comme celui de Childéric Ier ou Clovis Ier. Les reines possèdent également le leur, à l'instar de Berteildis, épouse de Dagobert I<sup>er</sup>.

Les **chancelleries carolingiennes** poursuivent dans le même élan pour valider leurs actes. Sont utilisées dans un premier temps des intailles antiques représentant des divinités ou des portraits d'empereur.

Dans **l'empire byzantin**, on assiste à des innovations techniques d'importance ; les chancelleries adoptent un appareil en forme de pince pour imprimer le plomb ; ce métal connaît un grand succès puisque la « bulle » de plomb des papes adoptée au moins dès le VII<sup>e</sup> siècle finit par donner son nom au document. L'utilisation de la bulle se retrouve essentiellement en Italie centrale, méridionale et insulaire où elle est pratiquement le seul sceau utilisé. En revanche, elle est inconnue au Nord de la Flandre et en Angleterre.

Dans d'autres régions, son usage cohabite avec celui du sceau en cire (Italie du Nord, Provence, Dauphiné, Lyonnais, Languedoc, Péninsule ibérique). Les raisons de l'emploi d'une bulle répondent à des questions de

mode et c'est sous les Carolingiens (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle), puis aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles qu'elle connaît sa plus grande fréquence. À la fin du Moyen-âge, elle est partout en passe de disparaître.

**Le sceau va peu à peu se démocratiser** dans le contexte de l'éclatement et de l'affaiblissement de la puissance publique. Si son utilisation pour les actes est uniquement royale ou impériale au début, ecclésiastiques et seigneurs ont le droit d'en utiliser à leur effigie à partir du XI<sup>e</sup> siècle, à l'instar des comtes de Flandres aux alentours de 1050. Puis, cela devient aussi le fait d'établissements publics ou privés, d'autorités laïques, religieuses ou de particuliers : dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle les bourgeois, les villes et même, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les artisans et les paysans, en disposent, symbolisant ainsi une certaine autonomie juridique.

### B – Aux époques modernes et contemporaines

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'usage du papier se généralise. Moins solide et plus souple que le parchemin, le papier ne peut guère supporter le poids du sceau devenu trop lourd. De plus, la missive qui nécessite d'être close, se développe.

C'est à cette période que le cachet à douille de cuivre ou de bronze avec manche en bois et la cire à cacheter vont remplacer le sceau de cire d'abeille.

**L'usage du sceau va progressivement s'estomper.** Alors qu'il permet initialement aux individus ne sachant lire ni écrire d'authentifier leurs actes, l'alphabétisation croissante rend peu à peu caduque la nécessité d'apposer cette marque assurant de l'authenticité et de l'enregistrement d'un écrit. La signature autographe va alors remplacer le sceau pour les actes notariés. Le sceau pendant n'est quant à lui plus utilisé que pour les actes solennels émis par les rois, les princes et les hautes autorités ecclésiastiques. Parallèlement le cachet de cire demeure pour fermer les courriers.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle encore, le chancelier de France – ou son homologue, en cas de disgrâce, le **garde des Sceaux** – préside au scellement des lettres patentes au cours d'une séance bimensuelle : les actes scellés sont des actes de portée générale ou à caractère individuel (notamment les anoblissements, provisions d'offices, lettres de grâce en matière criminelle). Cette séance se tient à l'hôtel de la chancellerie, place Vendôme.

L'usage du sceau, préservé jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, disparaît presque entièrement avec l'avènement de la Convention, sauf pour les constitutions. La constitution de 1793, par exemple, est scellée de cire rouge sur lacs tricolores.

L'Empire rétablit l'usage du sceau, du moins en droit. Le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII dispose que « l'empereur fait sceller et promulguer les sénatus-consultes, les actes du Sénat et les lois » (art. 137). En pratique, l'usage de sceller les lois est resté très marginal sous Napoléon I<sup>er</sup>. Il est redevenu important sous la Restauration, tant l'usage du sceau rappelait l'Ancien Régime.

Si le scellement ne constitue pas une nécessité pour donner validité aux textes législatifs, l'arrêté du 8 septembre 1848 prescrivant l'apposition d'un scellement sur les lois, et fixant la forme du sceau de la République, n'a toujours pas été abrogé. De fait, après un abandon quasiment complet sous la III<sup>e</sup> République et total sous le régime de Vichy, un certain nombre de textes législatifs ont fait l'objet d'un scellement sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques.

Aujourd'hui l'usage des sceaux est réservé en France à quelques usages bien particuliers, comme par exemple la signature de la Constitution. La presse qui sert à sa réalisation est conservée dans le bureau du Garde des Sceaux, autre appellation du ministre de la justice.

Par ailleurs on utilise encore de nos jours des plombs qu'on appose sur les compteurs électriques, à gaz ou à eau ou encore les cercueils, sans oublier les scellés des policiers pour circonscrire les scènes de crime et empêcher toute tentative de fraude ou intrusion, tandis que les tampons-encreurs demeurent les seules vraies matrices de sceaux.

## IV) De la fabrication à la conservation du sceau

### A) Le sceau-matrice

La matrice est l'objet gravé en creux avec lequel on appose l'empreinte du sceau dans la cire.

Les matrices doivent être solides et sont au Moyen-âge le plus souvent en bronze, laiton ou cuivre, les métaux précieux comme l'or et l'argent demeurant l'exception réservée à de grands seigneurs laïcs ou religieux. Elles demandent un travail long et méticuleux, confié à des hommes de confiance capables de graver les motifs à l'envers.

Par leur forme, les matrices peuvent être classées en deux catégories : **matrices plates** et matrices présentant au dos un **appendice conique ou pyramidal**. Les premières sont les plus anciennes et les plus nombreuses jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

La matrice était gravée en creux et à l'envers. Sa fabrication relevait de trois corps de métiers : les orfèvres, les fondeurs et les mouleurs.

Peu de matrices nous sont parvenues car à la mort de leur propriétaire, elles sont fondues, brisées ou enterrées avec lui. Leur fabrication étant longue et coûteuse, certaines d'entre elles sont récupérées par les familles après avoir vu leurs légendes modifiées à la marge.

### B-Le sceau-empreinte : quelle matière ?

Utilisé depuis les débuts de l'Antiquité, l'**argile** des sceaux présente la difficulté d'être trop friable. Les Romains avaient donc pris l'habitude d'y adjoindre de la **cire** d'abeille qui rendait le tout plus malléable. Par la suite, le sceau est au Moyen-âge généralement en cire ou en plomb, plus rarement en or (le doge de Venise bulla parfois d'or). Dans les deux derniers cas, on écrase une bille de ce métal entre deux matrices, le sceau prenant alors l'aspect d'une pièce de monnaie avec un avers et un revers. En raison de sa forme on l'appelle également **bulle**.

La préparation de la cire employée pour la fabrication des sceaux au Moyen-âge demeure quant à elle mal connue. On estime sa teneur à 2/3 de cire d'abeille et 1/3 de substances diverses, telles que des matières colorantes (les pigments), durcissantes (la craie, la résine, les cendres) et grasses (la poix, l'huile de lin ou les graisses animales). Dans certains cas sont ajoutés à ce mélange de l'étaupe, du chanvre, des poils ou des cheveux dans un souci de consolidation de l'empreinte.

Lorsqu'elle est en fer ou acier, elle est appelée « **bulle** ». On nomme bulles entières, celles qui sont frappées des deux côtés, et demi-bulles, celles qui n'offrent qu'une empreinte.

### C-Taille, forme et couleur

Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, la cire étant un produit relativement peu onéreux, on n'hésite pas à en utiliser beaucoup pour chaque empreinte. Son prix augmentant au fur et à mesure des années, on voit progressivement la taille et l'épaisseur des sceaux diminuer. Au bas Moyen-âge, la **taille de l'empreinte** varie de 50 à 135 mm et est proportionnelle à la qualité du sigillant. Seuls les princes et les souverains utilisent des matrices de grandes tailles. Par ailleurs, quand un acte est dressé à la demande d'un tiers, et non à celle du sigillant, les chancelleries lui font payer le prix du sceau à proportion de son importance sociale. Les sceaux peuvent connaître une taille variable, comprise entre 10 et 120 mm.

On dénombre plus d'une vingtaine de **formes** mais les deux plus courantes sont les sceaux ronds, qui sont aussi les plus anciens, et ceux dits « en navette » (ou en amande, inspirée de la mandorle entourant le Christ dans les représentations classiques) apparus au XI<sup>e</sup> siècle. Ils peuvent également revêtir une forme polylobée ou scutiforme (en forme d'écu).

Les **couleurs** des sceaux vont progressivement évoluer ; jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle la cire d'abeille servant à faire les sceaux est mélangée à de la résine, de la poix et de la craie, ce qui lui donne une couleur allant du beige au brun. Généralement de teinte naturelle (marron, jaune) aux premiers temps de son utilisation (X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> siècle), la couleur de la cire s'étoffe par la suite des couleurs marron, blanche, jaune, rouge, verte, bleue et noire. Les premiers sceaux de couleurs verte ou rouge sont obtenus en colorant les cires avec de l'oxyde de cuivre pour le vert et de l'oxyde de plomb ou des plantes tinctoriales pour le rouge.

A partir du règne de Philippe-Auguste, on emploie les pigments colorés pour distinguer les actes selon leur importance et celle de leur détenteur. Sous Philippe le Bel (1285-1314), un règlement précise les modalités du scellement des actes royaux : cire verte pour les actes à effet perpétuel, cire jaune pour les actes à effets transitoires, cire rouge pour les lettres closes.

### D-Le mode d'apposition des sceaux : « plaqué » et « suspendu »

Il existe deux façons d'apposer un sceau-empreinte sur un document :

- le plaquer directement sur l'acte : c'est le **sceau plaqué ou rivé**

- le suspendre en bas de l'acte par une attache : c'est le **sceau pendant**. Sur les documents les plus anciens, le **sceau rivé** est obtenu en pratiquant une incision en croix dont on replie les quatre coins ; on applique alors la cire qui, par cette ouverture, va adhérer sur l'autre face du document. Une fois aplatie par le sceau, le tout se retrouve solidaire du parchemin.

S'agissant du **sceau pendant**, une fente est réalisée pour y passer « l'attache » (lanière, lacet, cordelette, ruban,...), puis les deux parties de celle-ci sont scellées dans la cire. Cette technique apparaît au XI<sup>e</sup> siècle, les bulles étant les premières à faire l'objet de cette technique car le plomb ne peut être plaqué sur le parchemin. Deux procédés existent ; le premier consiste à détacher une languette du parchemin sur laquelle est apposé le sceau : c'est le système de la **simple queue** ; le second voit la bandelette repliée en deux et passée dans une fente réalisée dans le bas du parchemin : on parle alors d'un sceau appendu sur double queue. Ces bandes souvent en parchemin peuvent être remplacées par des cordelettes de laine, de lin, de chanvre ou bien encore de cordons de soie (« lacs ») dont les extrémités ressortent généralement de la cire



du sceau. Dans le cas des actes de chancellerie royale française et de la chancellerie pontificale, leur couleur indique la valeur de l'acte, le rouge et le vert étant réservés pour ceux à valeur perpétuelle. Pour décourager les faussaires, il arrive qu'on appose au revers du sceau une marque, appelée **contre-sceau**, rendant la falsification plus difficile. Il peut s'agir d'une simple empreinte de doigt (appelée dans ce cas plutôt contremarque) ou de la reproduction des armoiries du sigillant. Ce contre-sceau est souvent – mais pas systématiquement - armorié pour les nobles à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour les autres catégories de sigillants, les représentations sont très variées, notamment chez les ecclésiastiques.

Il n'est pas rare de trouver un acte scellé de plusieurs sceaux, chacun étant suspendu par sa propre attache. Lorsqu'il y a **plusieurs sigillants**, la place d'honneur est, en général, à gauche de la charte. L'ordre familial « logique » est : le père, la mère, l'aîné, les puînés.

⇒ sceau d'Edouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre (1272-1307), conservé aux Archives départementales de la Seine-Maritime

### E) Le mode de conservation des sceaux

Parmi les sceaux les plus anciens, certains fabriqués en os ont été retrouvés, datant des alentours de 100 avant notre ère. Leur nombre demeure cependant limité au vu de la fragilité de l'objet. Ce matériau a d'ailleurs été abandonné par la suite au profit d'un alliage en cuivre.

Sous le Haut-empire romain (du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère jusqu'au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.), des **boîtes à sceaux** protègent l'empreinte de cire, ce qui permet de garantir l'envoi de correspondances ou de paquets nécessitant une fermeture cachetée. Réalisées généralement en bronze et d'une taille comprise entre 15 et 35 mm, leur forme varie dans le temps ; on peut distinguer ceux en forme de bourse, ronds, rectangulaires et en forme de goutte d'eau ; leur couvercle peut comporter un décor estampé, gravé, riveté ou émaillé. Leur utilisation est simple : après avoir noué une cordelette autour du paquet et avoir introduit le nœud dans la boîte, on remplit cette dernière de cire chaude qui s'écoule par les quatre trous percés en son fond, la fixant ainsi à son support ; il ne reste plus qu'à apposer sur la matière encore molle l'empreinte, à l'aide d'un chaton de bague pour en signer de cette manière l'expédition et s'assurer de la confidentialité du document. On ignore cependant encore si ces boîtes à sceaux étaient à usage unique ou faisaient l'objet de réutilisations.

Ces boîtes à sceller délivrent néanmoins de précieuses informations sur divers aspects de l'organisation administrative et politique dans l'Empire ; objets destinés à voyager, elles représentent en effet un très bon indicateur des déplacements et stationnements (notamment sur les zones frontalières) des armées romaines et de leur administration, qui l'utilisent pour leur correspondance.



Boîte à sceau en bronze

Au Moyen-âge, les sceaux de cire, très friables, demeurent fragiles ; or l'acte n'ayant plus de valeur sans lui, cela contraignait son propriétaire à le refaire et donc à déboursier une nouvelle fois les droits afférents. Il convenait donc de protéger les sceaux. Le plus souvent, on les range dans de petits sacs de toile, de cuir ou de parchemin voire dans des boîtes en bois. Néanmoins, l'usure du temps endommage nombre d'entre eux ce qui amène à les conserver dans des boîtes en fer blanc à partir du XV<sup>e</sup> siècle.

Les sceaux actuellement conservés dans les musées et archives le sont dans des boîtes formatées spécialement à leur dimension et protégés par des écrans en mousse. Quant aux sceaux pendants, ils sont rangés de telle façon qu'il ne soit exercé aucune traction dommageable aux liens les reliant aux parchemins. La reproduction de sceaux participe à la conservation des originaux. Des moulages sont ainsi réalisés en résine ou en plâtre, permettant une grande diffusion de ces empreintes et la constitution de grandes collections.

## V- La composition du sceau

Le sceau, excepté dans le cas de bulle, se compose du **champ**, partie comportant l'image et son arrière-plan, ainsi que d'un **exergue**, partie de la légende reprenant le nom du sigillant et se trouvant en dehors du champ.

Celui-ci permet de connaître l'identité du sigillant, inscrite, à l'instar des monnaies, sur son pourtour ; le début se trouve en haut et est signalé par une croix ou un motif (fleuron, étoile) ; des abréviations sont utilisées pour économiser l'espace disponible. La langue vernaculaire (français) commence à être utilisée à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, sauf dans les milieux ecclésiastiques, qui garderont l'usage du latin jusqu'à la Révolution.

## VI-Les types de sceaux

### **a) Le sceau équestre**

Il représente un chevalier sur sa monture, armé pour la guerre et représenté en pleine course, l'épée haute et les armoiries souvent bien mises en évidence.

### **b) Le sceau en majesté**

C'est un type de représentation propre aux souverains. Dès le X<sup>ème</sup> siècle, le carolingien Lothaire et l'empereur allemand Othon III se font représenter assis, avec les attributs du pouvoir (couronne, manteau, sceptre,...).

Il est à noter que pour les documents de moindre importance, les souverains apposent un **petit sceau**, appelé également **sceau secret**.

### **c) Le sceau hagiographique**

C'est un sceau sur lequel sont représentées les personnes divines, les anges, les saints ou quelques scènes tirées de leur histoire. Le propriétaire du sceau s'y fait parfois aussi représenter dans une attitude pieuse ou en-dessous de la scène.

### **d) Le sceau pédestre**

Le personnage est représenté en pied sur un décor de fond. C'est le type de sceau privilégié par les femmes et les ecclésiastiques.

### **e) Le sceau armorial ou héraldique**

Les armoiries du sigillant sont représentées. C'est le sceau le plus répandu.

### **f) Le sceau monumental**

Le sceau représente des bâtiments réels ou imaginaires (murailles de villes, ponts, monuments religieux,...)

### **g) Le sceau ecclésiastique**

L'évêque est représenté en pied ou assis et portant la mitre et la crosse.

### **h) Le sceau de dame**

Il est en forme de navette ou rond.

### **i) Le sceau de ville**

Il représente parfois les échevins, un animal symbolique de la ville (lion/léopard ou agneau à Rouen), ou bien un ou plusieurs monuments emblématiques de la ville (donjon, remparts, etc...).

### **k) Le sceau de fantaisie**

Il représente des motifs végétaux, soleils, étoiles, outils, etc., notamment sur les sceaux de villageois (artisans, paysans, etc.), de petits chevaliers, etc...

## VII-Glossaire

Anneau sigillaire : anneau dont le chaton forme un sceau.

Bulle : sceau de métal, à double empreinte, et spécialement le sceau de plomb attaché aux rescrits des papes, d'où par extension le nom de « bulles » donnés par la suite aux actes émanant du pape.

Empreinte : marque distinctive laissée par un objet dans une matière malléable ; cela désigne aussi l'objet gravé en creux à l'envers.

Glyptique (du grec γλυπτός / glyptós, « objet gravé »): art de tailler les pierres fines en creux (intailles) ou en relief (camées).

Intaille : pierre semi-précieuse dure et fine gravée en creux dans la masse pour servir de sceau ou de cachet.

Matrice : objet gravé en creux d'images et de caractères avec lequel on réalise l'empreinte dans la cire.

Sigillant : propriétaire du sceau.

Sigillographie : science de l'étude des sceaux et de leur emploi. C'est une science auxiliaire de l'histoire.

## VIII-Chronologie

**VII<sup>e</sup> millénaire av. JC** : premiers sceaux plats en Anatolie.

**IV<sup>e</sup> millénaire av. JC** : apparition des sceaux-cylindres.

**Fin du III<sup>e</sup> - II<sup>e</sup> millénaire av. JC** : diffusion du sceau en Crète minoenne et en Egypte.

**V<sup>e</sup> siècle av. JC** : fabrications de poteries sigillées par les céramistes grecs.

**I<sup>er</sup> siècle av. JC – V<sup>e</sup> siècle ap. JC (Haut et Bas-Empire romain)** : les Romains développent la glyptique, notamment par l'adoption de l'anneau sigillaire

**Haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)** : permanence des usages gallo-romains (intailles) ; seuls les papes (bulles de plombs sur lacs de tissu) et les souverains, notamment carolingiens (sceaux de cire rivés à l'acte), usent alors du sceau comme moyen de validation ; le sceau de clôture perdure pour la correspondance.

**Règne d'Henri Ier, Roi de France (1031-1060)** : apparition du type de majesté, qui perdure jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, représentant le souverain français sur son trône avec les attributs du pouvoir.

**Période anglo-normande** :

**1066** : apparition en Normandie du sceau pendant, biface et équestre avec le sceau de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre.

**XII<sup>e</sup> siècle** : diffusion des sceaux au sein du diocèse de Rouen (archevêques, abbés, abbayes) et de l'aristocratie normande.

**XIII<sup>e</sup> siècle** : apogée de l'usage du sceau - alors pendant - et de sa diffusion dans la population normande, bourgeois, femmes et villageois compris.

**Bas Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)** : déclin de l'usage du sceau par les particuliers en raison de la diffusion du tabellionage, futur notariat, de la diffusion de la signature comme mode de validation, et du papier comme support des actes, moins résistant aux sceaux pendants que le parchemin.

**Epoque Moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)** : maintien des usages médiévaux à la chancellerie royale et développement de nouvelles techniques de scellement au sein du clergé, des juridictions royales et de la noblesse, tel le scellement de cire sous papier et le sceau plaqué.

**Epoque contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)** : usage du sceau comme moyen de validation limité essentiellement à l'Église (pape et certains diocèses et abbayes) et à la République française pour ses lois constitutionnelles et certains de ses traités diplomatiques ; le sceau de clôture ou de garantie, usage venant de l'Antiquité et ayant perduré au Moyen Âge et à l'époque moderne existe encore en revanche dans d'innombrables domaines.

## IX-Bibliographie et sitographie

AMIET Pierre, *La glyptique mésopotamienne archaïque*, Editions du CNRS, Paris, 1980.

AMIET Pierre, *Les antiquités orientales de la collection Henri de Genouillac à Rouen* in *La revue des Arts – Musées de France n°2*, Paris, 1959, p. 80-84.

Robert-Henri BAUTIER, « Le cheminement du sceau et de la bulle des origines mésopotamiennes au XIII<sup>e</sup> siècle occidental », dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, fasc. 54-59 (1984-1989), p. 41-84; reprod. dans *Chartes, sceaux et chancelleries, op. cit.*, t. I, p. 123- 166

CASSIN E., « Le sceau : un fait de civilisation dans la Mésopotamie ancienne », *Annales ESC*, juillet-août 1960, p. 742- 751.

Jean-Luc CHASSEL, « L'usage du sceau au XII<sup>e</sup> siècle », dans *Le XII<sup>e</sup> siècle : mutations et renouveau*, Paris, 1993 (*Les Cahiers du Léopard d'or*, 4)

Jean-Luc CHASSEL , « L'essor du sceau au XI<sup>e</sup> siècle », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 155 (1997) p. 221-234

CHARPIN Dominique, « Des scellés à la signature : l'usage des sceaux dans la Mésopotamie antique », dans CHRISTIN A.-M. (éd.), *Ecritures II*, Paris 1985, p. 13-24.

Conseil international des archives, Comité international de sigillographie, *Vocabulaire international de la sigillographie ; recommandations pour l'établissement de notices descriptives de sceaux* [sous la dir. de Stefania RICCI et Robert-Henri BAUTIER], Rome, 1990, 389 p., pl. (*Pubblicazioni degli archivi di stato, Sussidi*, 3)

DELAPORTE Louis, *Musée du Louvre, catalogue des cylindres, cachets et pierres gravées de style oriental*, Livres I et II, Hachette, Paris, 1920-1923.

DELOCHE M., *Le port des anneaux dans l'Antiquité romaine et dans les premiers siècles du Moyen-âge*, Mémoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Tome XXXV, 2<sup>e</sup> partie, Paris, Klincksieck, 1896, p. 74-87.

Germain DEMAY, *Le costume au Moyen Âge d'après les sceaux*, Paris, 1880, 496 p., pl. ; réimpr. Nancy, 1978, avec une introduction de Jean-Bernard DE VAIVRE.

Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie... départements de la Seine-Maritime, du Calvados, de la Manche et de l'Orne*, Paris, 1881

FEUGERE Michel, ABAUZIT Pierre, « Les boîtes à sceau circulaires à décor zoomorphe riveté d'époque romaine », *R.A.E.* 46, CNRS éditions, 1995, p. 41-57.

GIL Marc et CHASSEL Jean-Luc (éd.), *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, Villeneuve d'Ascq, IRHiS/Ceges, 2011, 582 p.

JAY Claude, *Du sceau à la signature : histoire des signes de validation en France (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, Thèse de l'École des Chartes, Paris, 2000.

« Apposer sa marque, le sceau et son usage », Colloque de Cerisy-la-Salle, 8-13 juin 2013.

Michel PASTOUREAU, *Les sceaux*, Turnhout, 1981, 76 p. (*Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, 36).

Michel PASTOUREAU, « Les sceaux et la fonction sociale des images », dans *L'image, fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval*, Paris, 1996 (*Cahiers du Léopard d'or*, 5), p. 275-308.

*Sceaux et usages de sceaux : images de la Champagne médiévale* [catalogue de l'exposition, 2003-2004], sous la dir. de Jean-Luc CHASSEL. Paris, Châlons-en-Champagne, 2003, 167 pages

**Les collections les plus complètes de sceaux existant aujourd'hui sont conservées aux Archives nationales (plus de 80000 exemplaires) et au British Museum :**

Site des Archives nationales : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/>

Site du British Museum de Londres : [www.britishmuseum.org](http://www.britishmuseum.org)

Site de la Bibliothèque nationale de France : [ww.bnf.fr](http://ww.bnf.fr)

+ site dédié aux sceaux et actes scellés : <https://sceau.hypotheses.org/>

## ACTIVITES PROPOSEES AUX SCOLAIRES

### Au musée départemental des Antiquités – Rouen

- *Pour les maternelles et les primaires :*

Visite – atelier : découverte de l'exposition et réalisation d'impressions dans de l'argile (sceaux mésopotamiens). Par groupes de 15 élèves, 26€, durée 1h30.

- *Pour les collèges et les lycées :*

Visite – atelier : découverte de l'exposition et atelier : les élèves sont répartis par 5, le premier groupe réalise un document sur papyrus, le deuxième fabrique un sceau, le troisième une boîte à sceau. A la fin de l'activité, les éléments sont réunis afin de sceller les documents. Par groupes de 15 élèves, 35€, durée 1h30.

Contact : [lucile.carlier@seinemaritime.fr](mailto:lucile.carlier@seinemaritime.fr) ou 02 35 15 69 11

Enseignante détachée : [blandine-jeanne.delasalle@ac-rouen.fr](mailto:blandine-jeanne.delasalle@ac-rouen.fr)

### Aux Archives Départementales – Pôle Grammont

8 créneaux, entre le 1<sup>er</sup>/10 et le 12/11, sont proposés les jeudis et vendredis matin, à partir de 9H, à destination des collégiens.

Cette action se déroule en 2 temps :

- Une visite commentée de l'exposition « Empreintes du passé », accompagnée d'un livret
- Un atelier pédagogique sur les sceaux : moulage de sceaux, et étude de sceaux et de thématiques en lien avec les programmes scolaires (le pouvoir royal, le pouvoir ecclésiastique, la seigneurie, les paysans, le château)

Contact : [karine.blondel@seinemaritime.fr](mailto:karine.blondel@seinemaritime.fr)

Enseignant détaché : [emmanuel.caron@ac-rouen.fr](mailto:emmanuel.caron@ac-rouen.fr)

### A l'abbaye de Jumièges

Visite commentée de l'exposition : durée environ ¼ d'heure, tarif 22€ par classe (jusqu'à 30 élèves). (Ce tarif ne comprend pas la visite guidée du monument).

Contact : [abbaye-de-jumieges@seinemaritime.fr](mailto:abbaye-de-jumieges@seinemaritime.fr) ou 02 35 37 24 02

Dossier réalisé avec la collaboration de Blandine Delasalle, P.C H/G, responsable du service éducatif du musée des Antiquités de Rouen et Marie-Laure Kuhn.

Service des Publics, 02 35 15 69 11 ou [musees.departementaux@seinemaritime.fr](mailto:musees.departementaux@seinemaritime.fr)

